

LA CGT N'EST PAS SIGNATAIRE DE L'ACCORD CFC (Congé Fin de Carrière)



cgt
Banque Populaire
Auvergne Rhône Alpes

syndicat.cgt@bpaura.banquepopulaire.fr
04.78.95.54.57 (local Lyon)



Le Contexte

L'accord Groupe BPCE prévoit dans son Chapitre 4 : « *des engagements et des dispositions collectifs de génération* » :

- En faveur de l'insertion durable des jeunes,
- En faveur de l'accompagnement des seniors.

Ces engagements et dispositifs, contenu dans un « accord cadre », s'imposent à l'ensemble des entités composant le Groupe et assurent donc un socle (très) minimum de mesures.

Lors de la négociation BP AURA relatif aux *conditions de vie au travail* (déc 2018), Direction et Organisations Syndicales avaient convenu « **d'améliorer les conditions et le contenu de l'accord Groupe GPEC** ».

Les parties avaient décidé de « regrouper des mesures dédiées dans un accord spécifique dont la négociation s'ouvrira en 2019 ».

Quelle ne fut notre surprise quand, à l'ouverture de la négociation de cet accord spécifique, la Direction accepte de discuter uniquement d'une « mesurette » sur le Congé de Fin de Carrière !

Le Contenu

Un dispositif ultra limité :

- Durée : mini 12 mois, maxi 24 mois
- 2 périodes miroirs, la première en activité à 100%, la seconde en dispense
- Rémunération sur la totalité du dispositif à 70%
- L'accord prend fin au 31 décembre 2020, pour un départ en retraite au plus tard au 31 décembre 2021
- Acceptation par la direction de 50% des demandes dans la limite de 50 dossiers

Sur ce dernier point, l'accord ne décline aucune procédure quant à l'arbitrage des acceptations !!! Selon les propres chiffres de la Direction, moins d'une centaine de collègues seraient potentiellement éligibles à un dispositif de Congé de Fin de Carrière.

Quels seront les critères retenus par la direction pour accepter une demande plus qu'une autre ???

Peut-on compter sur l'objectivité de notre Direction ?

N'est-ce pas, une nouvelle fois, la mise en concurrence entre salariés ?

Faites vos jeux, rien ne va plus !

RDV manqué

Une fois n'est pas coutume ? **La Direction ne respecte même plus ses engagements pris par accord...**

L'hémorragie inéluctable, conséquence de l'EOF et de la spécialisation des sites administratifs, a généré de nombreux départs de collègues...et une perte inestimable de savoirs et de compétences. Ce nouvel accord était l'occasion unique pour la Direction de prendre à bras le corps la transmission de ces savoirs et compétences et faire (enfin) de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. C'est en ce sens que la CGT avait formulé des propositions constructives...

La Direction a donc décidé de punir les salariés seniors en les mettant en concurrence et à moindre coût.

La Direction préfère piloter son bilan financier et gagner des points sur son Coefficient d'Exploitation que de piloter ses ressources « humaines ».

CGT BP AURA
Présente, offensive et revendicative